



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt et deux, le dix-huit octobre, à 20 heures,
La Commission Administrative dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU.
Date de convocation de la Commission Administrative : le 10 octobre 2022

Etaient présents : Nicole BECAUD, Pierre CASSARD, Laurent FAVREAU,
Dominique GARNIER, Louissette OUVRARD, Marie-Annick SAUPIN, Bernadette
SELIN, Isabelle THAREAU GUEYE.

Absent excusé : Francine DUSSILLOL, Stéphanie MARTINEAU, Marcel
GIRAUDEAU, Frédéric HERAUD (pouvoir Laurent FAVREAU), Marie-Madeleine
BERNARD (pouvoir Pierre CASSARD).

Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 8 Votants : 10

**N° 28/2022 : EHPAD LE VAL FLEURI – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET
PRIMITIF – Section de Fonctionnement**

Monsieur Le Président informe la Commission Administrative qu'il est nécessaire de
procéder à des ajustements budgétaires concernant divers comptes approvisionnés
pour pouvoir permettre au comptable public la mise en paiement des charges de fin
d'année.

Il est proposé de modifier le budget tel qu'il se trouve annexé dans le tableau ci-joint.

Après délibéré, la Commission Administrative

- APPROUVE les modifications telles que présentées.

Fait et délibéré à Venansault les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme, le 18 octobre 2022

~~M. Le Président~~
Laurent FAVREAU

Signé électroniquement par : Laurent
Favreau
Date de signature : 20/10/2022
Qualité : Président du CCAS
Venansault



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt et deux, le dix-huit octobre, à 20 heures,
La Commission Administrative dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU.
Date de convocation de la Commission Administrative : le 10 octobre 2022

Etaient présents : Nicole BECAUD, Pierre CASSARD, Laurent FAVREAU,
Dominique GARNIER, Louissette OUVRARD, Marie-Annick SAUPIN, Bernadette
SELIN, Isabelle THAREAU GUEYE.

Absent excusé : Francine DUSSILLOL, Stéphanie MARTINEAU, Marcel
GIRAUDEAU, Frédéric HERAUD (pouvoir Laurent FAVREAU), Marie-Madeleine
BERNARD (pouvoir Pierre CASSARD).

Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 8 Votants : 10

N° 29/2022 EHPAD LE VAL FLEURI – MODIFICATION DE POSTE

Monsieur Le Président interpelle la commission dans le cadre de la mise à jour du
tableau des effectifs suite :

à la mise à la retraite pour inaptitude d'un agent placé en maladie
professionnelle depuis plusieurs années

à la demande de mise en disponibilité d'un agent administratif.


Pour cela, il est nécessaire de :

- Supprimer un poste d'aide-soignante de classe à normale à 90% à compter du 1^{er} octobre 2022.
- Supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2022.

Les postes des personnes remplaçantes ces départs ont été créés antérieurement
afin de ne pas avoir d'interruption dans les postes.

Les crédits budgétaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, la Commission administrative, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Publié le 
ID : 085-268504115-20221018-292022-DE

- DELEGUE Monsieur Le Président pour signer les documents à intervenir.

Fait et délibéré à Venansault les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme, le 18 octobre 2022

~~M. Le Président~~
Laurent FAVREAU

Signé électroniquement par : Laurent
Favreau
Date de signature : 20/10/2022
Qualité : Président du CCAS
Venansault

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt et deux, le dix-huit octobre, à 20 heures,
La Commission Administrative dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU.

Date de convocation de la Commission Administrative : le 10 octobre 2022

Etaient présents : Nicole BECAUD, Pierre CASSARD, Laurent FAVREAU, Dominique GARNIER, Louisette OUVRARD, Marie-Annick SAUPIN, Bernadette SELIN, Isabelle THAREAU GUEYE.

Absent excusé: Francine DUSSILLOL, Stéphanie MARTINEAU, Marcel GIRAUDEAU, Frédéric HERAUD (pouvoir Laurent FAVREAU), Marie-Madeleine BERNARD (pouvoir Pierre CASSARD).

Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 8 Votants : 10

N°30/2022 : FORFAIT MOBILITES DURABLES

M. Le Président rappelle que le CCAS avait institué l'indemnité kilométrique vélo, afin d'encourager les salariés à utiliser des modes de transports doux pour les trajets domicile-travail.

Le décret 2020-543 du 9 mai 2020 instaurant le forfait mobilité durable dans la fonction publique d'Etat, a été étendu à la fonction publique territoriale et aux établissements publics de santé et médico-sociaux par décret 2020-1547 et 2020-1554 du 9 décembre 2020.

Ce forfait s'applique aux déplacements domicile-travail effectués depuis le 11 mai 2020 à vélo ou en covoiturage.

Le FMD indemnise l'utilisation, au moins 100 jours par an, du vélo ou du covoiturage, tant en tant que passager que conducteur. Ce seuil est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent. Le versement est subordonné au dépôt d'une déclaration établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de chaque année.

Il est proposé d'instituer ce forfait mobilité durable.

Après en avoir délibéré, la Commission administrative, à l'unanimité :

- DECIDE d'instaurer le forfait mobilités durables.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à Venansault les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme, le 18 octobre 2022

M. Le Président
Laurent FAVREAU

Signé électroniquement par : Laurent Favreau
Date de signature : 20/10/2022
Qualité : Président du CCAS
Venansault



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt et deux, le dix-huit octobre, à 20 heures,
La Commission Administrative dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU.
Date de convocation de la Commission Administrative : le 10 octobre 2022

Etaient présents : Nicole BECAUD, Pierre CASSARD, Laurent FAVREAU,
Dominique GARNIER, Louissette OUVRARD, Marie-Annick SAUPIN, Bernadette
SELIN, Isabelle THAREAU GUEYE.

Absent excusé: Francine DUSSILLOL, Stéphanie MARTINEAU, Marcel
GIRAUDEAU, Frédéric HERAUD (pouvoir Laurent FAVREAU), Marie-Madeleine
BERNARD (pouvoir Pierre CASSARD).

Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 8 Votants : 10

N° 31/2022 - EHPAD LE VAL FLEURI – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – ANNULE ET REMPLECE LA DELIBERATION 07/2022

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée que l'affectation des résultats
2021 avait été prise lors de la séance du 21 mars dernier. A la demande du Trésorier
principal et du Conseil Départemental, il est nécessaire de modifier la délibération
prise car depuis le 1^{er} janvier 2021 l'EHPAD est assujetti à la réglementation des
CPOM (contrat pluriannuel objectifs et moyens) et que par ce fait il n'est plus
nécessaire de faire l'affectation en fonction des sections tarifaires mais au global des
trois sections.

La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de 132 282.14 € après
intégration du déficit de 2021 pour 22 172.68 €.

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 61 610.41 € après
intégration de l'excédent de 2021 pour 4 855.88 €.

Après délibéré, la Commission Administrative

- ACCEPTE les résultats du compte administratif 2021 :
 - o Section de fonctionnement – déficit de 132 282.14 euros.
 - o Section d'investissement – excédent de 61 610.41 euros.
- DECIDE d'affecter les résultats tel que définit dans le tableau joint à la
présente.

116/156

Envoyé en préfecture le 23/10/2022

Reçu en préfecture le 23/10/2022

Publié le

SLO

ID : 085-268504115-20221021-312022-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que susdits.

Pour copie conforme,

~~Le Président,~~
~~Laurent FAVREAU~~

Signé électroniquement par : Laurent
Favreau
Date de signature : 23/10/2022
Qualité : Président du CCAS
Venansault

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041
NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit octobre, à 20 heures,
La Commission Administrative dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU.

Date de convocation de la Commission Administrative : le 10 octobre 2022.

Etaient présents : FAVREAU Laurent – OUVRARD Louissette – CASSARD Pierre – GARNIER Dominique - SAUPIN Marie-Annick - THAREAU-GUEYE Isabelle – BECAUD Nicole – SELIN Bernadette - formant la majorité des membres en exercice. /

Absents excusés : MARTINEAU Stéphanie - DUSSILLOL Francine– GIRAUDEAU Marcel - BERNARD Marie-Madeleine (pouvoir à Pierre CASSARD) - HERAUD Frédéric (pouvoir à Laurent FAVREAU)

Nombre de membres : en exercice : 13 Présents : 8 Votants : 10

N° 32/2022 : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration qu'il a consulté les organismes bancaires afin de connaître les conditions financières d'ouverture d'une ligne de trésorerie.

En effet, la ligne de trésorerie permet de pallier le manque ponctuel de trésorerie de l'EHPAD afin de pallier les décalages de perception des recettes en provenance des instances de tutelles et des organismes de prévoyance.

Considérant les offres proposées par le Crédit Mutuel (taux de 1.145 % déterminé en fonction de l'index EURIBOR 3 mois, 0.395 % au 20/09/2022, majoré de 0.75 %, avec 200 € de frais de dossier) et le Crédit Agricole (taux d'intérêts de 0.66 % déterminé en fonction de l'index EURIBOR 1 mois moyenné de 0.018 % + marge de 0.64 %, sans frais de dossier).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Louissette OUVRARD ne prenant pas part au vote), le Conseil d'Administration

- DECIDE de retenir l'offre du Crédit Agricole et de souscrire une ligne de trésorerie pour un montant de 150 000 € pour 12 mois à taux variable à 0.66 % (EURIBOR 1 mois moyenné + marge de 0.64 %)
- DELEGUE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Laurent FAVREAU

Signé électroniquement par : Laurent
Favreau
Date de signature : 23/10/2022
Qualité : Président du CCAS
Venansault



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit octobre, à 20 heures,
La Commission Administrative dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à
la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU.

Date de convocation de la Commission Administrative : le 10 octobre 2022.

Etaient présents : FAVREAU Laurent – OUVRARD Louissette – CASSARD Pierre – GARNIER
Dominique - SAUPIN Marie-Annick - THAREAU-GUEYE Isabelle – BECAUD Nicole – SELIN
Bernadette - formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MARTINEAU Stéphanie - DUSSILLOL Francine – GIRAUDEAU Marcel -
BERNARD Marie-Madeleine (pouvoir à Pierre CASSARD) - HERAUD Frédéric (pouvoir à
Laurent FAVREAU)

Nombre de membres : en exercice : 13 Présents : 8 Votants : 10

N° 33/2022 : Décision modificative au budget principal

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il apparaît nécessaire de
procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Il convient notamment de prendre en compte les dépenses suivantes :

- Achat de deux triporteurs
- Avance sous forme de prêt d'une aide à un particulier contre remboursement
- Ouverture d'une ligne de trésorerie

- Section fonctionnement - Dépenses

- 65748 Subvention aux personnes de droit privé = - 2 000

- 66111 Intérêts réglés à l'échéance = + 2 000

- 65888 Charges de gestion courante = - 1000

- 64131 Personnel non titulaire – rémunération = - 800

- 6288 Autres services extérieurs = + 1800

- Section investissement – Dépenses

- 2745 Avances remboursables = + 200

- 21561 Matériel roulant = + 4 400

- 21351 Installation générales bâtiments publics = - 4 600

Après en avoir délibéré, à 1 abstention (SELIN Bernadette) et 9 voix favorables, le Conseil d'Administration :


- APPROUVE les modifications telles que présentées
- DELEGUE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Laurent FAVREAU



Signé électroniquement par : Laurent
Favreau
Date de signature : 04/11/2022
Qualité : Président du CCAS
Venansault